

DEC 18/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juillet 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juillet 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virements de crédits n° DEC 18/2016 à l'intérieur de la Section III -
Commission du budget général pour l'exercice 2016

E 11308



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 juillet 2016
(OR. en)**

10930/16

FIN 439

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Mme Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	5 juillet 2016
Destinataire:	M. Peter KAŽIMÍR, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virements de crédits No DEC 18/2016 à l'intérieur de la Section III - Commission du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 18/2016.

p.j.: DEC 18/2016



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/07/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 18/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 40 02 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE – 40 02 42	Réserve d'aide d'urgence	CE	-55 000 000,00
		CP	-44 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 23 02 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01	Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CE	55 000 000,00
		CP	44 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	309 000 000,00	309 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	309 000 000,00	309 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	309 000 000,00	309 000 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	254 000 000,00	265 000 000,00
7 Prélèvement proposé	55 000 000,00	44 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	17,80 %	14,24 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins

b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 061 821 941,00	1 428 753 205,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 061 821 941,00	1 428 753 205,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	934 105 000,00	779 948 201,09
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	127 716 941,00	648 805 003,91
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	182 716 941,00	692 805 003,91
7 Renforcement proposé	55 000 000,00	44 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	5,18 %	3,08 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	306 860,31	20 141,75
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	306 860,31	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

d) Justification détaillée du virement

La Turquie accueille actuellement quelque 3,1 millions de réfugiés syriens. Entre le 1^{er} février et le 15 mars 2016, le nombre de réfugiés syriens vivant en dehors des camps a augmenté de 162 346 personnes. Au total, 2 747 946 réfugiés vivent en dehors des camps mais bénéficient d'une protection provisoire (soit près de 90 % des Syriens en Turquie).

L'essentiel de l'aide apportée jusqu'à présent par le gouvernement turc (7 milliards d'EUR) est destinée aux camps, qui n'hébergent que 10 % des réfugiés syriens. C'est pourquoi la Commission concentre son action sur les plus vulnérables, qui vivent auprès des communautés d'accueil et n'ont reçu jusqu'à présent qu'une aide limitée.

Un montant supplémentaire de 75 millions d'EUR est nécessaire pour pouvoir atteindre la contribution totale du volet du budget consacré à l'aide humanitaire au profit de la facilité en faveur des réfugiés en Turquie (FRT), soit 165 millions d'EUR en 2016. Une partie de ce montant (20 millions d'EUR) proviendra de la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire.

Au 1^{er} juin, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre de l'aide humanitaire s'établissait à 89 % (et à 89 % pour la ligne budgétaire principale, à savoir 23 02 01 - aide humanitaire et alimentaire). Il s'établissait à 49 % pour les crédits de paiements inscrits au chapitre de l'aide humanitaire et à 48 % pour ceux de la ligne budgétaire principale. Le solde de la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire, après prise en compte de toutes les demandes en attente (dont les 20 millions d'EUR destinés à la FRT), sera de 85 millions d'EUR. Ce montant est nécessaire pour répondre aux crises et aux catastrophes naturelles jusqu'à la fin de l'année.

La Commission a également examiné les possibilités de redéploiement à partir d'autres domaines politiques de la rubrique 4. Cependant, à ce stade de l'exercice, aucune disponibilité de crédits n'a pu être dégagée.

Aussi la Commission demande-t-elle la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 55 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 44 millions d'EUR en crédits de paiement pour répondre à la crise décrite ci-avant.

(Pour plus d'informations, voir l'annexe.)

TURKEY (SYRIA REGIONAL CRISIS)

Key financial information related to this crisis	
Total amount committed in 2015 for this crisis (including European Development Fund (EDF))	EUR 35.85 million
Amount committed through 2016 initial Humanitarian Implementation Plan related to this crisis Frontloading from 2015	EUR 40 million EUR 40 million
Funds already committed this year for this crisis from: - Operational Reserve - Emergency Aid Reserve - Small Scale Response	0 EUR 10 million 0
Total amount committed in 2016	EUR 90 million
Other donors (Appeal for Syria Regional Crisis and Turkish government)	EUR 8.23 billion

Additional needs
EUR 55 million

When the funds are needed?
June 2016

Why additional funding is needed?
<p>Since the beginning of the refugee crisis in 2015 the EU and the Turkish government have engaged in firm commitments to ensure that the needs of Syrian refugees under temporary protection in Turkey are met. The strategic focus of EU's humanitarian aid in 2016 is on the Syrian refugees in Turkey and it is fully aligned with the EU-Turkey Joint Action Plan (JAP) and ensuing political commitments at Heads of State level.</p> <p>EU-Turkey Joint Action Plan of 15 October 2015 states:</p> <p><i>"The EU side intends to:</i></p> <p>2. ... continue, by way of close cooperation with the Turkish authorities, to provide immediate and principled humanitarian assistance via relevant humanitarian organisations in Turkey to address the most urgent humanitarian needs on the basis on their vulnerability in parallel and complementary to bilateral cooperation programmes aimed at addressing the needs created by the protracted refugee crisis."</p> <p>The Facility for Refugees in Turkey (FRT) was established with Commission Decision of 24 November 2015 and amending decision of 10 February 2016 for 2016-2017. EUR 3 billion will be provided from the EU to improve the living conditions of refugees</p>

in Turkey, while Turkey agreed to assist in stemming the flows of refugees to the EU.

The sources of financing will be: EUR 1 billion to be provided by the EU budget and EUR 2 billion by the Member States. The Steering Committee of the Facility agreed in principle that roughly EUR 1 billion would be disbursed for humanitarian assistance for 2016-2017 and the rest of longer-term interventions under other instruments (MADAD Trust Fund, IPA, IcSP, etc.).

Following current agreement, at least EUR 600 million will be required for Humanitarian aid in 2016 and EUR 400 million in 2017, including Member States' contributions. Consequently, HUMA's contribution to the FRT will amount to EUR 165 million in 2016, with the additional EUR 435 million to come from Member States.

So far EUR 90 million has been committed from HUMA 2016, including a previous mobilisation of the EAR for EUR 10 million. In order to meet the remaining funding requirement of EUR 75 million, the Commission proposes the mobilization of the EAR for EUR 55 million. An additional EUR 20 million will be used from the Humanitarian aid Operational Reserve.

Additional needs

Turkey is host to some 3.1 million refugees. Between 1 February and 15 March 2016, the numbers of out-of-camp Syrian refugees have risen by 162 346 according to official Government figures (Ministry of Foreign Affairs). The total of those living out-of-camp but under temporary protection is 2 747 946. This represents nearly 90% of Syrians in Turkey. Approximately 10% of the Syrians are living in camps, or temporary protection centres. So far most of the support provided by the Turkish Government (EUR 7 billion) has been disbursed for Syrian refugees in camps. With assistance there deemed largely of high quality, the Commission is now focusing its attention on the more vulnerable, who live with host communities and who have so far received limited assistance.

What will it be used for?

The first tranche of funds (EUR 90 million) allowed increasing the support to core humanitarian operations in Turkey. It prepared the ground for the future Emergency Social Safety Net (ESSN) by stepping up funding to the World Food Programme for the conceptualisation of the ESSN and consolidated the cash-based assistance and protection components of the Non-Governmental Organisations.

The additional funds will be geared towards the core component for humanitarian assistance such as protection, health, etc., education in emergencies and to roll-out the ESSN, using the most appropriate modality that of the multi-purpose cash transfers on a much larger scale.

